

La future place Abrioux: où est la vérité?

Novembre 2016

Lettre du Maire, page 4 (novembre 2016)

Permis de construire (juin 2016)



4 étages, un projet «à taille humaine»

A droite, le bel immeuble «art nouveau »
reste le plus haut de ce côté de la place,
et le soleil d'hiver passe encore.

**Mais ce n'est pas
ce qui va se faire!**

5 étages, un bel exemple de «bétonnage aveugle»

Ce monstre écrasera la place et les jours d'hiver, cachera le soleil.
Lorsqu'un autre immeuble de cette taille se dressera comme prévu
à la place du traiteur, il n'y aura plus que quelques minutes de soleil.

**C'est cela que l'on va voir,
car ce projet est conforme au PLU!**

En effet, dans la zone UDa «spécifique aux abords de la place Abrioux ainsi qu'aux abords de Chanteloup, un niveau de plus que sur le reste de la zone UD y est permis (18 mètres de hauteur maximale et 16 mètres de hauteur de façade maximale contre 15 et 13 mètres sur le reste de la zone UD) »
Rapport de présentation du PLU 2015, p75.

Dans un précédent tract, nous avons demandé que les habitants soient associés au projet. Nous attendions une réunion publique, où nous espérions que l'avis des habitants serait pris en compte. Or il n'en sera rien!

**Nous n'aurons droit qu'à une réunion d'information
pour prendre connaissance de ce qui a été décidé!**

Débattons ensemble de l'avenir du quartier

mardi 6 décembre à partir de 20h

Salle Dumont